



Mise en œuvre de la Charte d'éthique par la Fédération Suisse de Handball



Etabli par: Ingo Meckes
Date: 31.03.2015
Version: 3.0
Adapté le: 28.10.2020 Ariane Pejkovic

1. Généralités

La Fédération Suisse de Handball (FSH) soutient pleinement la Charte d'éthique de Swiss Olympic.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, la FSH traverse une nouvelle phase de restructuration. Les mesures de mise en pratique de la Structure 2025 seront continuellement adaptées. La mise en œuvre de la charte d'éthique de Swiss Olympic est intégrée en continu dans les projets et les mesures appropriées sont prises.

Actuellement, la FSH est impliquée dans les programmes suivants :

- Cool and Clean (notamment la campagne «Respect your Referee» à l'encontre des arbitres, en collaboration avec Swiss Volley, Swiss Unihockey, Swiss Basketball)
- Collaboration avec la fondation Clevin (Fit4Future)

Il est néanmoins essentiel, au sein de la Fédération de Handball, de faire la distinction entre la transmission de la charte d'éthique et son application au niveau de la fédération et des clubs.

La formation et la formation continue des entraîneurs sont en première ligne en ce qui concerne la transmission de la charte d'éthique aux clubs et leurs moniteurs*rices. Chaque moniteur*rice reçoit, sous format papier, un exemplaire de la charte et des explications lors de la formation de base. De plus, le programme „Cool and Clean” est présenté lors de chaque offre de formation continue. Les personnes présentes sont invitées à inscrire leur(s) équipe(s) si elles ne l'ont pas encore fait. Un contrôle effectif de la mise en pratique de la charte d'éthique est néanmoins uniquement possible auprès des collaborateurs*rices direct*es de la Fédération ainsi qu'au sein des équipes nationales. Nous pouvons transmettre aux clubs les principes de la charte, mais non pas contrôler leur mise en pratique.

Le tableau ci-après détaille la situation initiale actuelle, y compris les mesures déjà mises en pratique respectivement actuellement en cours au niveau de la Fédération.

2. Mise en œuvre de la Charte d'éthique

2.1. Principe « Traiter toutes les personnes de manière égale »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/ Délais
L'égalité de traitement est garantie au sein de la FSH.	<p>A la FSH, les principes suivants sont respectés concernant l'égalité de traitement :</p> <p>1. Egalité de traitement entre les hommes et les femmes</p>	<p>1. La promotion du handball féminin a été fortement accentuée durant les deux dernières années. Cette attention accrue promeut aussi l'égalité des sexes en ce qui concerne la participation, la promotion du sport de performance ainsi que la représentation des femmes dans les fonctions de direction.</p> <p>Mesures concrètes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inauguration de l'Académie féminine de handball en août 2020 - Le nouveau poste de direction „Responsable Participation“ devra, dans la mesure du possible, être pourvu d'une femme. Malheureusement, il n'y a eu que peu de dossiers de postulation féminins. Ceux-ci ont été étudiés en priorité, mais l'affectation du poste est encore ouverte. - Le championnat d'Europe de handball féminin en 2024 pourra avoir lieu en Suisse, Autriche et la Hongrie. Il s'agit d'une occasion énorme pour 	<p>en continu</p> <p>juillet 2021</p> <p>décembre 2024</p>

	<p>2. Egalité de traitement entre toutes les joueuses et tous les joueurs, et toutes les personnes issues ou non de l'immigration</p> <p>3. Egalité de traitement entre toutes les joueuses et tous les joueurs, et personnes de toutes les régions linguistiques et de tous les âges</p>	<p>augmenter la participation et le nombre de licences des femmes dans le handball.</p> <p>2. Pas de mesures concrètes.</p> <p>3. Mesures concrètes pour intégrer les différentes régions linguistiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le service de traduction en français a été élargi en été 2020, les news et newsletter paraissent généralement dans les deux langues. - Les régions linguistiques de la Romandie et du Tessin devront être davantage intégrées lors de manifestations de grande envergure telles que des matchs internationaux, la Supercup ou les finales de Coupe suisse, afin de promouvoir la participation active au sein des régions. 	<p>en continu</p> <p>dès juillet 2021</p>
--	---	--	---

2.2. Principe « Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais
--------------------	----------	---------	----------------------

<p>Un encadrant est à disposition des athlètes de la relève afin de les aider à planifier de manière optimale leur carrière sportive et scolaire/professionnelle. Cette aide peut être demandée à tout instant.</p>	<p>Les joueuses et joueurs des équipes nationales de la relève peuvent bénéficier d'un encadrement professionnel.</p>	<p>L'encadrant des athlètes est régulièrement présent lors des stages des équipes nationales masculines et féminines afin d'entamer un dialogue direct avec les athlètes.</p>	<p>En cours</p>
<p>L'équilibre entre l'engagement sportif, la vie scolaire/professionnelle ainsi qu'un temps suffisant de récupération et de loisir, se trouve au centre des préoccupations.</p>	<p>Il faut trouver un équilibre entre l'engagement sportif, l'engagement scolaire et la récupération.</p>	<p>Optimisation des différentes sphères : club – école – fédération</p>	<p>En cours</p>
<p>Au niveau des clubs, l'encadrement des athlètes est assuré par la direction du centre d'entraînement régional et en étroite collaboration avec le responsable Relève de la fédération. Dans les clubs avec label Rookies, le responsable Rookies en est chargé, également en accord et en respectant les directives de la fédération.</p>	<p>Si besoin, les joueuses et joueurs sont conseillés individuellement.</p>		<p>En cours</p>
<p>Dans le cadre de l'Académie féminine de handball, l'encadrement est assuré par le centre de compétence OYM, en étroite collaboration avec la direction de l'Académie.</p>			

--	--	--	--

2.3. Principe « Renforcer le partage des responsabilités »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais
<p>La FSH respectivement l'entraîneuse/l'entraîneur concerné(e) partage avec la joueuse/le joueur ses perspectives nécessaires à la prise de décision. Ils/Elles la/le soutiennent dans l'évaluation de ses performances et l'aident à pouvoir démontrer complètement son talent.</p> <p>La création d'un conseil d'équipe peut par exemple en faire partie. Celui-ci</p>	<p>Promotion de la responsabilité individuelle et des objectifs personnels.</p> <p>Intégration dans le processus de prise de décision et engagement dans la mise en pratique des besoins de l'ensemble de l'équipe.</p>		

<p>représente l'équipe et collabore étroitement avec l'entraîneur concerné.</p> <p>Les collaborateurs et membres élus de commissions sont aussi conscients de leur responsabilité dans leur travail quotidien et l'assument envers eux-mêmes et les autres.</p>	<p>Les collaborateurs du bureau de la fédération doivent être intégrés dans la mise en pratique et la détection des besoins des employeurs et peuvent proposer des mesures de mises en pratique auprès de la direction.</p>	<p>création d'un groupe de travail RH avec un/e représentant/e de chaque domaine. Ateliers de travail réguliers au sujet des valeurs entrepreneuriales.</p>	<p>depuis déc. 2019, en cours</p>
---	---	---	-----------------------------------

2.4. Principe « Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais
<p>La FSH juge important que les joueurs des cadres nationaux ne dépassent pas une certaine limite de charge. Sur le plan physique, cela signifie qu'après des phases intensives, les joueurs doivent avoir suffisamment de temps de récupération à disposition.</p> <p>Dans le domaine de Compétition, la licence de promotion des jeunes talents – prévue initialement pour permettre aux joueurs/joueuses talentueux/ses d'intégrer des équipes de niveaux plus élevés – est parfois exploitée outre-mesure par les clubs.</p>	<p>Equilibre sain entre engagement et récupération</p> <p>Pas de surcharge physique et psychique des joueurs/joueuses</p>	<p>Vérification régulière de l'utilisation des licences de promotion des talents.</p> <p>Contrôle régulier et coordination entre le responsable Relève de la fédération et les responsables des centres de performance régionaux ainsi que les responsables Rookies.</p>	<p>en cours</p> <p>En cours</p>

2.5. Principe « Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais

<p>La FSH participe à différents programmes de promotion du fairplay, par exemple la campagne Respect pour les arbitres, la collaboration avec la fondation Cleven, et d'autres projets de «cool and clean».</p> <p>Des banderoles promeuvent le respect envers les arbitres lors de chaque match de handball en Suisse.</p> <p>La FSH a conscience des questions environnementales et vise à réduire au maximum son impact sur l'environnement tant au bureau que durant les événements organisés.</p>	<p>Les joueuses et joueurs des équipes nationales, collaborateurs et membres élus de commissions connaissent et vivent selon la charte éthique de la FSH et sont conscients de leur responsabilité envers l'environnement.</p> <p>Le bilan d'environnement du bureau doit être réduit à un minimum possible.</p> <p>La production de déchets lors d'événements est réduite et l'utilisation d'articles réutilisables favorisée.</p>	<p>Engagement au travers du code de conduite signé par l'ensemble des joueurs/joueuses d'équipe nationale ainsi que par les collaborateurs du bureau.</p> <p>Communication de la charte d'éthique lors de cours de formation/perfectionnement destinés aux entraîneurs et incitation à appliquer les principes au niveau des clubs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les luminaires du bureau ont pu être remplacés par un modèle plus économique. - Les processus appliqués au bureau sont transformés, par étapes, pour éviter l'utilisation inutile de papier. Le domaine Compétition poursuit sa digitalisation. La mesure n'est pas encore appliquée en ce qui concerne les comptes. - Le bureau ne proposera plus de bouteilles en plastiques. <p>Un projet visant à mettre en œuvre les objectifs décrits est en cours de planification. La collaboration avec «My-Climate» est en discussion.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>depuis 2020</p> <p>en cours</p> <p>d'ici juillet 2021</p> <p>en cours</p>
---	---	--	--

2.6. Principe « S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais
<p>La FSH prend la responsabilité qui en résulte à ce niveau et agit de manière préventive et avec toutes les conséquences que cela implique. Cela concerne toutes les formes de violence, par exemple aussi verbale.</p> <p>Choix des entraîneurs avec grand soin. Lors de stages, une équipe est toujours encadrée par 3 entraîneurs → contrôle mutuel.</p> <p>Jusqu'à présent, aucun cas n'a été signalé.</p>	<p>Respect du CdC</p>	<p>Les joueurs et joueuses sont informés sur ce sujet chaque année en début de saison et ils reçoivent des brochures sur le thème de la violence, de l'exploitation et du harcèlement sexuel.</p> <p>Surveillance attentive</p>	<p>En cours</p>

2.7. Principe « Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais
<p>Réaction intransigeante en cas de dopage et autres infractions (abus de drogue). Sensibilisation en lien avec les drogues légales.</p> <p>Réinsertion de sportifs/ves ayant appris de leurs erreurs, doit continuer à être possible.</p> <p>Actuellement, il n'y a pas de dopage dans le handball suisse.</p> <p>Les événements destinés aux joueurs de la relève peuvent être organisés sans drogues (alcool et tabac). Les organisateurs n'ont transmis aucun feedback négatif à ce sujet.</p>	Maintien de la situation actuelle	<p>Tous connaissent l'application d'Antidoping suisse → obligatoire pour toutes les joueuses et tous les joueurs des équipes nationales</p> <p>Respect des règles «Cool and Clean» lors d'événements ainsi que leur communication aux clubs.</p> <p>Sensibilisation des joueurs/joueuses au sujet du dopage et drogues. Séances d'information régulières par Swiss Olympic au niveau des équipes de la relève lors des rencontres des talents à Ténéro.</p>	<p>En cours</p> <p>2 x par année</p>

2.8. Principe « S'opposer à toute forme de corruption »

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais

Actuellement il n'y a pas de corruption dans le handball suisse.	Maintien de cette situation, vigilance	aucune	
--	--	--------	--

2.9. Généralités

Situation actuelle	Objectif	Mesures	Mise en œuvre/délais
<p>La Fédération Suisse de Handball est rarement confrontée à des situations problématiques qui enfreignent la charte d'éthique. Cependant, aucun concept n'existe qui clarifierait les responsabilités et le comportement correct afin de contacter les autorités compétentes et protéger les personnes concernées.</p>	<p>Si un cas grave de violation de la charte d'éthique devait être communiqué à la fédération, celle-ci disposerait d'un protocole ainsi que d'une task force dédiée à ce sujet afin de pouvoir le traiter rapidement et correctement.</p>	<p>Elaboration d'un protocole y relatif</p>	<p>d'ici juin 2021</p>